LA TURBIE info
Magazine
de la ville de la Turbie

#79
Annuel 2023

FOCUS SUR

Les projets structurants de la commune

ENTRETIEN

avec le Maire P. 4

LA TURBIE
Trophée de la Méditerranée

www.ville-la-turbie.fr

Directeur de la publication: Jean-Jacques RAFFAELE
Rédaction: Service communication de la mairie
Conception-réalisation: Dimension Monaco
Crédit photos: Tous droits réservés à la commune de La Turbie sauf mentions contraires - iStock
Imprimeur: Graphic Services
Avenue Albert II Le Copori
98000, Monaco
Nb d'exemplaires: 2500

Mairie de La Turbie
1, avenue de la Victoire
06320 La Turbie
0492415161

Du lundi au vendredi: 8h30 à 12h00 & 14h00 à 17h00 (fermée le samedi).
www.ville-la-turbie.fr
accueil@ville-la-turbie.fr

Suivez les actualités sur les comptes officiels:
@VilleLaTurbie
@la_turbie
@la_turbie

Le Mot du MAIRE

CHERS AMIS,

Cette année était enfin celle de la relance. Ou presque.

Nous avons tout fait pour préserver la qualité de vie des Turbiasques et je tiens à remercier et féliciter, une nouvelle fois, tous les acteurs qui font vivre notre commune. Vous avez su faire preuve de résilience malgré les difficultés rencontrées (inflation, augmentation du prix du carburant, de l'énergie...)

Comme vous le savez, mon conseil municipal mène une politique ambitieuse dans différents domaines. Celle-ci a mené à la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Si certains ont déjà été inaugurés, d'autres le seront prochainement.

La sécurisation du site de la Tête de Chien était nécessaire. C'est chose faite avec l'installation notamment d'un nouveau portail d'accès.

L'inauguration du centre de performance de l'AS Monaco est une preuve de plus des bonnes relations entre la Principauté de Monaco et La Turbie. Mais il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin. Je souhaite que ce rapprochement soit encore plus important et permette la concrétisation de projets structurants La Turbie

Cette année encore, rien ne sera laissé au hasard. Sécurité accentuée, soutien réaffirmé et amplifié aux commerçants, maintien de notre seuil de qualité de vie, non augmentation des impôts, maîtrise de la dette par habitant.

Vous pouvez en être certain, mon conseil municipal et moi-même ferons tout ce qui est possible dans l'unique but de vous offrir un cadre de vie exceptionnel.

Si certaines problématiques restent encore à l'étude, en premier lieu, la mobilité et le prix du foncier, nous travaillons, sans relâche, afin de mettre en place des actions concrètes. Elles seront la clé pour le bien-être des générations futures.

Soyez-en sûrs, chers Turbiasques, nous ne cesserons de poursuivre dans cette voie. Votre confiance nous oblige.

Jean-Jacques Raffaele
Votre Maire

SOMMAIRE

Entretien avec le maire 4

Une modification du Plan Local d'Urbanisme importante et nécessaire pour le développement de la commune 6

Les Villas du CNET à la Tête de Chien 8

La Turbie au cœur d'un projet d'hôpital vétérinaire et d'un espace de coworking 11

Coup d'œil sur cette année 2022 12

La Turbie anticipe des travaux de rénovation énergétique dans son groupe scolaire Michel Balland 14

La Turbie dispose enfin de son nouveau stand de tir 15

Avant / Après protection et mise en sécurité du site de la Tête de Chien 16

Bus : La numérotation change / Le service de navette interquartier évolue 17

Lancement de la réserve communale de sécurité civile 18

Tous au stade 19

Le C.C.A.S poursuit ses actions 20

Tribunes libres 21

État Civil 22

Infos pratiques 23

QUESTIONS À JEAN-JACQUES RAFFAELE
MAIRE DE LA TURBIE

« NOUS ALLONS CRÉER DE L'EMPLOI ET DONC DE LA RICHESSE SUR NOTRE COMMUNE »

À mi-mandat, Jean-Jacques Raffaele, maire de La Turbie, a souhaité faire le point sur son programme. Malgré la crise du covid qui a ralenti très nettement bon nombre de projets, le maire poursuit ses objectifs avec notamment la réalisation, prochainement, de plusieurs projets structurants et d'avenir pour la commune.

LA MOBILITÉ EST UN ENJEU CRUCIAL POUR LES ANNÉES À VENIR.

CETTE ANNÉE A ÉTÉ PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA RELANCE. COMMENT CELA S'EST TRADUIT À LA TURBIE?

Nous avons eu énormément de travail à rattraper puisque tous les projets avaient été arrêtés à cause du Covid. Si le premier mandat avait permis de lancer plusieurs études de faisabilité, celui-ci, le second, est un mandat opérationnel.

VOUS ÊTES MAINTENANT À MI-MANDAT. OÙ EN ÊTES-VOUS DE VOTRE FEUILLE DE ROUTE?

Comme je le disais, nous avons été freinés pendant deux ans à cause de la pandémie, mais 80 % de notre programme est déjà atteint malgré tout. Nous allons continuer à travailler pour le mener à bien jusqu'à son terme. C'est mon objectif principal et je suis confiant.

DÉBUT JANVIER, DURANT VOTRE DISCOURS DES VŒUX À LA POPULATION, VOUS AVEZ BRIÈVEMENT PARLÉ DE NOUVEAUX PROJETS. POUVEZ-VOUS LES DÉTAILLER?

Bien sûr. Ces projets, à très court terme, seront très importants pour notre commune. Il y a d'abord l'hôpital vétérinaire pour lequel nous avons signé une promesse de vente des terrains. Tout devrait s'accélérer prochainement. Les travaux pourraient débuter fin 2023, pour une livraison fin 2024, début 2025. Cet hôpital vétérinaire sera créateur d'emplois et aura une renommée internationale. Ça sera un plus indéniable pour La Turbie.

Il y a aussi le projet de centre international de cyclisme, à la Tête de Chien. La modification n°7 du PLU engendre de nombreuses études environnementales. Le PLU est en phase de modification. Ainsi, le dépôt de permis pourrait se faire cette année.

Enfin, nous avons ce projet d'espace de coworking qui s'inscrit dans l'air du temps. Il permettra à des enteprises de venir s'installer. Il y aura notamment des salles de conférences et des bureaux à la location. Le coworking et la clinique vétérinaire seront proches de la nouvelle sortie d'autoroute de La Turbie pour laquelle nous nous sommes battus de nombreuses années.

CES PROJETS SONT DES VRAIS ATOUTS STRATÉGIQUES POUR VOTRE COMMUNE.

Effectivement! Ils viendront créer de l'emploi et donc de la richesse sur notre commune. Nous devons diversifier notre offre et cela passe inévitablement par de nouvelles infrastructures. La Turbie a besoin de ces projets structurants pour le futur. Nous allons franchir un cap.

QUELS AUTRES PROJETS SONT EN COURS D'ÉTUDE?

Il y a toujours cette envie de créer un parking sous le stade municipal. Il n'y a, pour le moment, aucune certitude, mais des études sont en cours. Nous réfléchissons également à la possibilité de créer un parking sur la crémaillère avec un espace végétalisé.

L'an dernier, j'avais évoqué le projet de requalification du centre-ville que nous essaierons de mener à bien d'ici la fin de ce mandat et la rénovation de la place de l'église qui ne demande pas de grosses modifications mais simplement une restructuration et une mise en valeur. Tout cela a pris du retard, mais, soyez-en sûrs, nous allons faire notre possible pour les mener à bien.

VOUS AVEZ FRÉQUEMMENT POINTÉ DU DOIGT LA BAISSE DE LA DOTATION DE L'ÉTAT POUR LES COMMUNES. QUE FAIRE POUR COMBLER CE MANQUE À GAGNER VITAL?

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes passés de 350000 € en 2014, à 38000€ cette année. L'État ne nous aide plus. Pour combler ce manque à gagner, il n'y a pas d'autres solutions que de faire des économies. Les charges augmentent, mais nous sommes obligés de baisser nos frais de fonctionnement. Malheureusement, ça passe par une baisse de l'investissement, mais aussi par la recherche de nouvelles recettes, notamment par la vente de terrains.

LA CARF SUBIT ÉGALEMENT DE PLEIN FOUET CETTE BAISSE. CETTE POLITIQUE NATIONALE REMET-ELLE EN CAUSE LE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTÉ DE LA RIVIERA FRANÇAISE?

Toutes les collectivités subissent cette baisse de dotation. Comme nous, elles sont dans la difficulté. La CARF, avec la tempête Alex, a dû faire face à de gros investissements qui pénalisent ses finances aujourd'hui. Pour autant, nous devons continuer à travailler. Il faut hiérarchiser les projets, les programmer sur plusieurs années. Nous ne sommes pas dans une situation facile.

CETTE ANNÉE, VOUS AVEZ INAUGURÉ LE CENTRE DE PERFORMANCE DE L'AS MONACO. C'EST L'UN DES NOMBREUX PROJETS QUE VOUS AVEZ MENÉS CONJOINTEMENT AVEC LA PRINCIPAUTÉ.

C'est un exemple comme d'autres effectivement. Cette inauguration est la preuve parfaite du dynamisme que peuvent avoir les relations entre La Turbie et Monaco. Lorsque nous travaillons main dans la main, sur des projets concrets, tout est possible. Le stand de tir et la bretelle d'autoroute sont, eux aussi, des exemples concrets. Il y en aura certainement d'autres à l'avenir, du moins je l'espère. Je pense notamment à la mobilité qui est un enjeu crucial pour les années à venir.

OÙ EN SONT LES RELATIONS ENTRE LA TURBIE ET LA PRINCIPAUTÉ?

Si elles se sont arrêtées pendant le covid, on peut dire aujourd'hui qu'elles reprennent au rythme où elles doivent l'être. La Principauté travaille avec toutes les communes limitrophes. Il n'y a pas que La Turbie, mais le plus important c'est que ces relations aient repris.

↘inauguration du centre de performance de l'AS Monaco, à La Turbie en précense de S.A.S. Le Prince Albert II, de Juan Sartori, membre du Conseil d'Administration de l'AS Monaco et de Ekaterina Rybolovleva, Vice-Présidente de l'AS Monaco.

UNE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME IMPORTANTE ET NÉCESSAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, LA COMMUNE TRAVAILLE SUR LA RÉVISION DE SON PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU). L'OBJECTIF ? PERMETTRE À LA COMMUNE DE POURSUIVRE SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIQUE ENTAMÉ DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES DÉJÀ.

UN VRAI PLUS POUR LA COMMUNE

La commune travaille depuis octobre 2016, en collaboration avec le cabinet d'urbanistes ES-PACE, sur la révision de son Plan Local d'Urbanisme. La réglementation actuelle, datant de 2006, n'était plus adaptée aux besoins de la commune. En effet, les PLU se voient assigner de nouveaux objectifs environnementaux. Ces documents doivent désormais se préoccuper de la préservation et la remise en état des continuités écologiques. La loi « Grenelle II » modifie le régime des PLU à venir.

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est défini par les articles L.123-1 et suivants du code de l'urbanisme. Depuis l'entrée en vigueur de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000, dite « loi SRU », le PLU doit remplacer le Plan d'Occupation des Sols. Le PLU accompagne chaque collectivité territoriale dans son développement, grâce à des outils de planification et de réglementation. Ce dernier permet ainsi de planifier le développement d'une commune pour les 10 prochaines années et peut faire l'objet de modifications. Le PLU permet d'encadrer rigoureusement l'utilisation du sol et les projets urbains, leurs styles architecturaux, leur impact sur l'environnement et sur le développement durable.

LES TROIS OBJECTIFS DU PLU

1 **Planifier:** le PLU permet de présenter les grandes orientations d'aménagements souhaitées et les moyens disponibles pour y arriver (élargissement de voirie, création d'équipements, orientations d'aménagements...).

2 **Réglementer:** le PLU permet de définir des règles qui s'appliquent à chaque parcelle communale. Ainsi, il sera plus facile par la suite de préserver certains secteurs, ou d'en densifier d'autres. Chaque parcelle se voit appliquer des règles de constructibilité strictes: hauteur, emprise au sol, alignement, recul, etc.

3 **Protéger:** le PLU permet d'identifier les éléments de patrimoine jugés remarquables et qui méritent d'être mis en valeur: espaces verts protégés, bâtiments remarquables, arbres à conserver.

Le projet d'aménagement et de développement durable est la pièce centrale du dossier. Il détermine les « orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement » (article R 123-3 Code de l'urbanisme).

Le projet d'aménagement et de développement durable a été débattu et approuvé, en conseil municipal, le 31 mai 2022.
Il découle des objectifs communaux définis par la délibération de prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme de notre commune.
Le diagnostic territorial, préalablement établi a permis à la commune de dégager les éléments lui permettant d'exprimer son projet communal au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

CINQ ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL FONDENT LE PROJET:

1- Assurer un aménagement du territoire harmonieux et durable, protéger et préserver les espaces, sites et paysages de grande qualité paysagère.

2-Maîtriser le développement urbain et assurer une offre en logements diversifiée favorisant une mixité sociale (préserver le centre ancien et favoriser les opérations de réhabilitation et de rénovation et donner la priorité aux secteurs déjà urbanisés, assurant un niveau de desserte suffisant et situé à proximité des principaux équipements et services: Sainte-Catherine, le Prat, le Sillet).

3- Pérenniser le dynamisme et l'attractivité de la commune (réaliser des équipements structurants ou liés à la vie quotidienne pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population notamment une crèche, des hébergements pour personnes âgées, un pôle santé...).

4- Garantir une mobilité et un mode de vie durables (améliorer les moyens de transport et faciliter les déplacements pour maîtriser la circulation automobile et augmenter et hiérarchiser l'offre de stationnements).

5- Protéger le patrimoine naturel, agricole et forestier local et préserver les continuités écologiques (préserver de toute nouvelle urbanisation les espaces naturels identifiés par la DTA, ainsi que les paysages caractéristiques et identitaires de la commune).

En parallèle et dans le cadre d'une modification, la commune a mis à jour les règles d'urbanisme pour permettre le développement de différentes activités, sans remettre en cause l'économie générale du document.

L'aménagement de terrains de Padel en est le parfait exemple. Installés à la place des terrains de tennis, ils viendraient valoriser le secteur de l'Amendola.

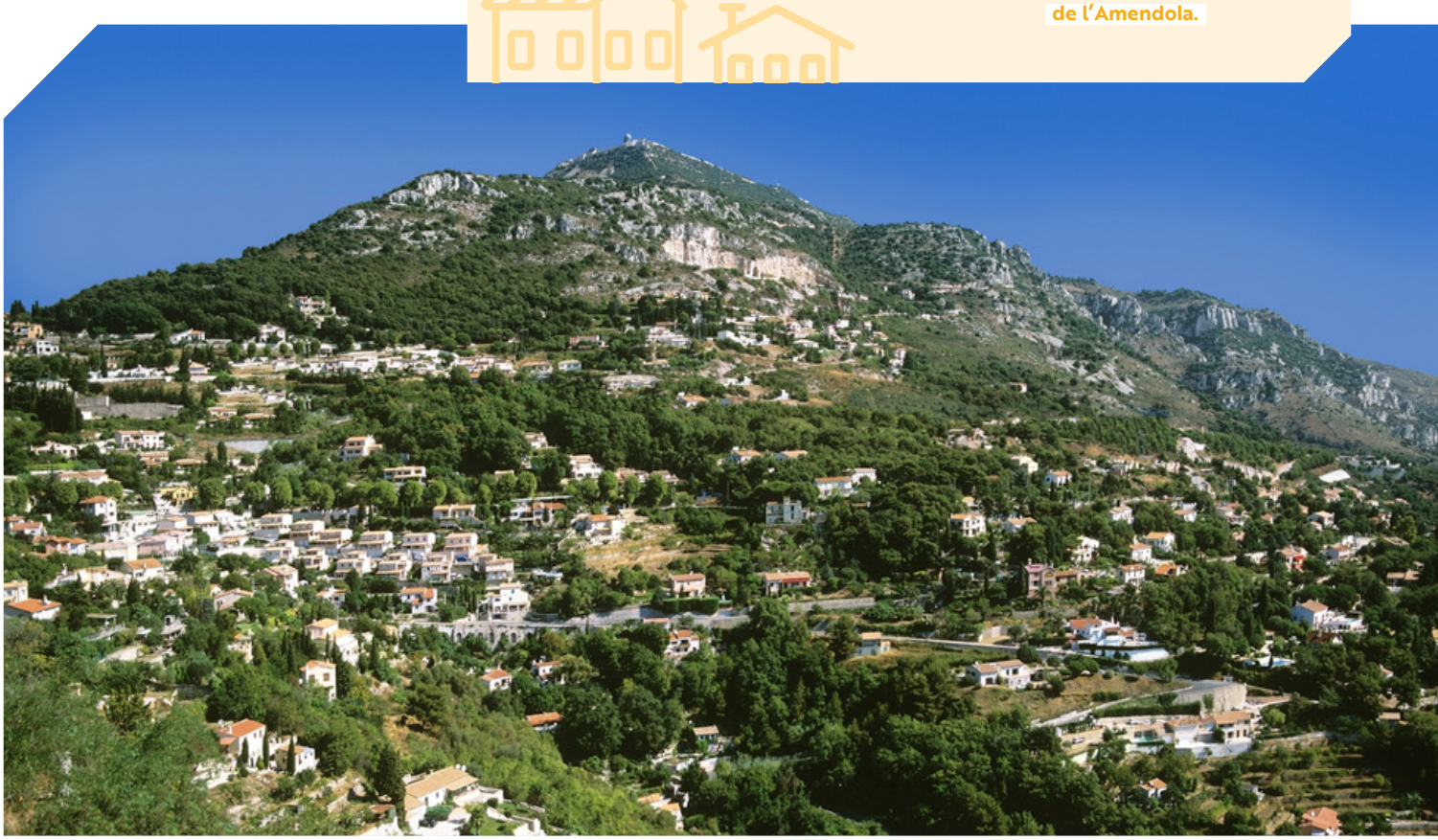

LES VILLAS DU CNET À LA TÊTE DE CHIEN

Dès 2005, dans le cadre des travaux préparatoires visant l'établissement du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, le conseil municipal délibère pour acter le principe de « *l'édification d'un hôtel de capacité moyenne à l'exclusion de toute forme de résidence hôtelière* » et d'envisager cette construction sur les propriétés communales cadastrées Section C 381, C 276 et D 26. Un cahier des charges est alors établi pour satisfaire aux exigences légales en pareille matière. La Ville envisageait une cession via un bail emphytéotique ou un bail à construction pour ne pas se dessaisir de son foncier tout en confiant son exploitation à un professionnel. Cette ambition communale s'est traduite dans le Plan Local d'urbanisme dont, en 2006, le zonage et le règlement classent ces parcelles en zone UT « *destinée à l'accueil d'équipements et d'hébergements hôteliers et touristiques, en continuité du secteur résidentiel des Hauts de Monte Carlo* ». La parcelle contigüe, D 627, qui accueille les villas du CNET, l'ancien centre de vacances de France Telecom était quant à elle classée en zone UF, secteur d'habitat individuel constitué situé en continuité des Hauts de Monte Carlo.

En 2008 la société France Télécom fait savoir à la mairie de la Turbie qu'elle entend vendre le terrain des villas du CNET, ce qui représente une belle opportunité de constituer un tènement foncier pour implémenter l'offre de services autour de l'équipement hôtelier.

Entre alors en jeu un opérateur important dans les Alpes Maritimes et pour la Commune de la Turbie en particulier : l'Établissement Public Foncier PACA. Institué par décret en 2001, l'EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur est un Établissement Public d'État, à caractère industriel et commercial, habilité « *A procéder à toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur, au sens de l'article L. 300-1, des biens fonciers ou immobiliers acquis* ».

La ville était déjà accompagnée par cet établissement pour réaliser une opération de réserves foncières visant la création de ce qui allait être la « *greffe urbaine du quartier DETRAS* », aujourd'hui l'ensemble immobilier des villas Augusta.

La parcelle D 627 est acquise par l'EPF PACA via une convention cadre signée avec la CARF et la Ville le 27 avril 2009 pour un montant de 3 millions d'euro.

La convention-cadre indique que :

> *Les acteurs concernés (Ville, CARF, EPF, Etat,...) ont mis en accord, à la suite d'échanges et de débats, leur volonté d'agir* ***tout en respectant prioritairement la sensibilité environnementale et paysagère du site.*** *Cela s'est concrétisé dans une étude préalable abordant tous les aspects du projet. Au final, l'impact de ce projet inséré dans un site remarquable, bordé par un environnement riche en biodiversité, a conduit la Commune à renoncer à affecter ce site à du logement, ainsi qu'elle le souhaitait à l'origine. Aussi, elle a décidé de reporter cet effort de construction sur d'autres sites déjà maîtrisés par l'EPF, qui sont moins emblématiques et donc moins sujets à des risques de recours contentieux. De ce fait, il a été convenu que ce site conserverait sa vocation de loisirs qu'il avait jusqu'alors, tel que le suggéraient les orientations du comité de pilotage, soit un programme tourné vers un équipement culturel, combiné à un programme d'hôtellerie destiné à tirer* ***le meilleur parti de ce site remarquable, tout en le respectant.***

Suite à l'acquisition des terrains des villas du CNET par l'EPF PACA, le conseil municipal du 26 mars 2009 actait le « lancement d'une démarche en partenariat avec l'EPF PACA pour un aménagement durable et concerté du site de la Tête de Chien ». La note introductive de R. Trapitzine, Urbaniste, rédigée à l'attention de l'Établissement Public Foncier et de la Commune de La Turbie pour cadrer la démarche programmatique sur le site expose l'Intention :

« *Les capacités d'accueil résultant du PLU ne répondent pas aux ambitions de la Commune pour ce site d'exception, dont le but pour celle-ci est de favoriser une nouvelle dynamique économique à la hauteur des atouts du site et de son positionnement dans le contexte régional et international : NICE, MENTON, Principauté de MONACO et l'Italie. L'objectif est de préparer un cahier des charges en vue d'une consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre qui auront pour mission de proposer à la Commune et à ses partenaires des réponses concrètes et opérationnelles à ses ambitions. Sur la base des résultats des études menées par l'équipe lauréate, sera alors lancée une seconde consultation en vue de sélectionner une équipe composée d'un Opérateur Promoteur - Développeur maître d'ouvrage, associé à des maîtres d'œuvre de son choix, apte à apporter concrètement les réponses souhaitées* ».

En 2010, c'est le bureau d'études ALPHAVILLE qui est sélectionné, et un comité de pilotage est créé spécifiquement pour suivre l'évolution du projet sur le site. Ce comité de pilotage est composé de différents services de l'Etat (en particulier, la DDTM, la DREAL et l'ABF), de la sous-préfecture Nice Montagne, du Conseil Départemental, de la CARF, du SIVOM de Villefranche-sur-Mer, de l'ONF, du SIECL, de France Télécom, de conseillers municipaux de la Turbie, de représentants de l'ASL des Hauts de Monte Carlo, et de personnes extérieures associées. Il est animé par la Ville et l'EPF PACA. Le COPIL est très actif entre 2010 et 2012. Il se réunit à plusieurs reprises pour valider le diagnostic du site et les orientations de programme et d'aménagement. Celles-ci sont traduites dans un cahier des charges destiné à être diffusé via une consultation

publique qui s'adresse à des opérateurs – constructeurs – concepteurs.

À ce stade un petit retour en arrière est nécessaire :

Le SIVOM de Villefranche-sur-Mer avait engagé, à partir de 2002 des études géotechniques portant sur l'évaluation de l'aléa «éboulement» et des études de faisabilité de parades, pour les falaises du Canton. Les communes membres du SIVOM transfèrent alors à cette collectivité la compétence des travaux de confortement et d'entretien des falaises dont celle de la Tête de Chien. Le SIVOM engage une opération de sécurisation qui concerne des sites jugés prioritaires pour la mise en sécurité des zones urbanisées existantes. Une première partie des travaux s'était déroulée en procédure d'urgence. Le dossier a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 5 juin 2009. Cet arrêté prévoyait que la réalisation des travaux restait conditionnée à des « *mesures compensatoires* » satisfaisantes.

Une mesure compensatoire, c'est quoi?
Lorsque la biodiversité est dégradée par un projet d'aménagement, et si les mesures visant à réduire ou à éviter les impacts de ce projet sont insuffisantes, des mesures compensatoires doivent être mises en œuvre.

Les sites concernés sont des hauts lieux de la biodiversité méditerranéenne tant floristique que faunistique et constituent une aire d'importance majeure pour la conservation de la Nivéole de Nice, en particulier.
En mars 2010, la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement émet un avis favorable sur le dossier de demande de dérogation à la protection d'espèces végétales présenté par le SIVOM de Villefranche-sur Mer mais il est assorti de mesures visant à « *compenser* » les atteintes dont notamment l'institution d'un Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes dont les périmètres vont bien au-delà des sites traités et s'étendent à des entités écologiques cohérentes dont le site de la Tête de Chien, qui, hors du périmètre Natura 2000, bénéficiera ainsi d'une « *protection* ».
Lors de la séance de conseil municipal du 21 décembre 2010, le maire Nicolas Bassani expliquait ainsi la situation : « *Il avait émergé des recherches faites par le bureau d'études qu'il existait sur la zone UT, un projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope. Nous avions constaté qu'un acte de cette portée compromettrait gravement la réalisation de ce projet. [...] J'ai sollicité un rendez-vous auprès du Préfet. Monsieur Marot, sous préfet Nice Montagne nous a reçu le 26 novembre 2010 avec ses services. Malheureusement l'issue à cette «impasse» n'est pas très favorable à la poursuite de notre projet. Il s'avère que le Préfet est obligé de prendre cet arrêté pour ne pas fragiliser la base légale de la déclaration d'utilité publique des travaux de confortement des falaises. [...] Aujourd'hui le processus est irrémédiable* ».
L'Arrêté préfectoral de protection des biotopes « Corniches de la Riviera » est pris le 20 juin 2012. Son périmètre englobe, entre autres, les propriétés communales cadastrées Section C 381, C 276 et D 26 en totalité et 42% de la parcelle D 627, celle acquise par l'EPF PACA à France Telecom. Les membres du Comité de pilotage assistés du bureau d'études ont donc rapidement retravaillé le projet sur la seule parcelle D 627, du moins sur le périmètre non touché par le biotope.
Le programme du nouveau cahier des charges est établi comme suit : un hôtel dont la surface hors œuvre nette ne doit pas dépasser 4 800 m², minimum 3 étoiles, pourvu de 50 à 70 chambres et fonctions annexes comme salles de réunion, restaurant, SPA ouverts aux visiteurs extérieurs.
Le programme pourra inclure une offre de type résidence hôtelière de 10 à 20 unités d'habitation. La côte altimétrique à ne pas dépasser est de 533 NGF. Le prix de cession du terrain est fixé à minimum 4,4 millions d'euros hors taxe en dessous duquel aucune transaction ne pourra avoir lieu, sous réserve d'une validation par la commune.
Les services de l'État (ABF, DDTM et DREAL) avaient également validé ce cadrage réglementaire.
Deux équipes ont remis une proposition en fin d'année 2012 et il est apparu assez rapidement qu'il serait impossible de faire sortir une opération d'hôtellerie capable de combiner si peu de surface de plancher pour une charge foncière aussi élevée. Les candidats ayant remis une offre ont demandé une surface de plancher supérieure à 8000 m2 au moins. Des réticences sont exprimées par les services de l'Etat sur la structure hotellière, la crainte étant que les chambres soient transformées en appartement et résidences secondaires. Les discussions se poursuivent avec un des candidats et, malgré le fait que la DDTM ait accepté de dépasser le seuil des 8000 m2 de capacité, l'ABF et la DREAL s'y sont opposés.
Lors d'ultimes discussions le Groupe Kaufman & Broad (resté seul en lice après l'abandon du groupe ARTEAL), le conseil municipal s'exprime défavorablement en 2013 pour les raisons que le Maire expose ainsi dans son courrier :

> *Après avoir consulté les membres du conseil municipal réuni en groupe de travail le 22 mars 2013 et le 5 avril 2013, je suis au regret de vous informer que je ne peux donner une suite favorable à votre proposition du 27 mars 2013.*
> *En effet, le prix de cession fixé dans le cahier des charges est de 4.4 millions. Ce prix de revient étant calculé sur les dépenses réalisées sur l'opération (frais d'acquisition, études, travaux...), le montant ne peut être modifié ni à la baisse, ni à la hausse. Votre offre financière n'est donc pas conforme au cahier des charges.*
> *De plus le produit ne correspond pas non plus à celui indiqué dans le cahier des charges (produit destiné exclusivement à l'activité hôtelière).*

Aucun projet n'a ainsi pu être retenu, dans le cadre de cette consultation et le comité de pilotage est dissous.
L'Établissement public foncier continue de porter le foncier du site au travers de conventions cadre avec la CARF et la Ville.
A partir de 2013 la Commune a reçu d'autres propositions d'achat des terrains avec des projets divers et variés. On peut lister :

- **Domaine des Arts** plus complexe à vocation hôtelière, proposé par le Studio Matecki Architectes Janusz et Anouk) (2013)
- **Résidence de tourisme 4* Odalys** (75 suites appartements proposée par PARTIM et Paulmar Invest (2013)
- **Domaine des arts, maison Vogel** : hôtel avec un centre d'art et culture (2015)

En 2015, le maire nouvellement élu, Jean-Jacques Raffaele reprend le flambeau, quelque peu brûlant, de ce dossier, car il ne faut pas perdre de vue qu'au terme de la convention qui lie la Ville à l'EPF PACA, la Collectivité doit assurer le rachat du bien à l'établissement, pour un montant d'un peu plus de 3 millions d'euros. En janvier il sollicite une réunion auprès de la sous-préfecture Nice Montagne. Celle-ci se tient en mairie de la Turbie en présence de madame Sylvie Cendre la sous-préfète, les représentants de l'EPF et l'Architecte des bâtiments de France, monsieur Luc Albouy.

La sous-préfète expose comme suit le contexte : « *La Commune se heurte jusqu'ici au véto des ABF pour la construction d'un complexe hôtelier.*
La commune privilégie désormais la construction d'un EHPAD ou de maisons sénioriales sur 6000/6500 m2 de surface habitable ».

Au cours de cette réunion Luc Albouy (ABF) explique qu'il ne souhaite pas d'aménagement sur une surface supérieure à celle actuellement occupée par les villas, soit 1600 m2, sur un site remarquable visible depuis l'aéroport de Nice. Il ajoute toutefois que l'avis de son service est simple et non conforme. Il estime en outre que la piste des maisons senioriales ou d'un EPAD nécessiterait l'occupation d'une trop grande surface pour être jugée recevable par son service. Madame Cendre promet de solliciter du Préfet Colrat une visite sur place, laquelle se déroulera le 24 juin 2015.

Le Plan local d'Urbanisme évolue : en 2016 pour s'adapter à la récente entrée en vigueur de la loi ALUR (loi du 24/03/2014 pour l'accès au logement et en urbanisme rénové) qui supprime le coefficient d'occupation des sols et la surface minimum des terrains pour construire.

Consulté dans le cadre de cette mise à jour, l'Architecte des bâtiments de France indique : « *En zone UF, secteur de la Tête de Chien, je préconise l'instauration d'un coefficient d'emprise au sol CES équivalent à l'emprise au sol des ex villas « Telecom ». Afin de tenir compte de cet avis, le règlement de la zone UF introduit une emprise au sol maximale de 1 500 m² pour les constructions à usage d'habitation ou à 2 500 m² dans le cas de construction d'intérêt général ou collectif.* »

Dans le cadre de la révision de son document d'urbanisme, l'ABF est à nouveau consulté en 2017 lors de l'établissement du diagnostic et il formule ainsi ses observations :

> *J'attire toutefois votre attention sur l'enjeu paysager majeur que représente le secteur de la Tête de Chien. Par le passé, ce relief aux falaises rocheuses, surplombant Monaco, a malheureusement déjà fait l'objet d'une urbanisation partielle (lotissement Les Hauts de Monte-Carlo par exemple...). Cette erreur n'est pas à reproduire. Afin de préserver le caractère naturel de ce site extrêmement sensible dans le paysage littoral, aucun urbanisation supplémentaire ne doit être prévue sur ce secteur.*
> *Dans cette optique, il n'est pas concevable (comme indiqué en page 124) de développer les équipements et les hébergements touristiques au sud de l'Amendola.*

Le maire est reçu par le Préfet Leclerc le 18 décembre 2017. Après lui avoir exposé l'historique du site et les diverses contraintes qui pèsent sur son devenir, le Maire détaille les propositions qu'il est venu lui faire. Car, depuis qu'il a été élu son ambition est de réaliser sur le site un équipement public visant les personnes âgées et la petite enfance.

La mairie avait fait réaliser un diagnostic et une prospective sur ses besoins en matière d'équipements et de services publics. Et à la suite de celle-ci l'équipe municipale avait décidé d'étudier la réalisation sur le site de la Tête de Chien (parcelles D 627 et D 631) d'un programme mixte alliant une résidence séniors et 1000 m2 de crèche.

Le périmètre du projet évolue pour se rapprocher le plus possible des Hauts de Monte Carlo, en limite de la zone urbanisée, et rendre à l'espace naturel la partie construite de la parcelle D 627 (les villas du CNET). La Ville et l'EPF PACA avaient donc eu l'idée d'entamer des discussions avec les services de l'Etat afin de réaliser un échange entre espaces non constructibles à cause de la réglementation APPB et espaces constructibles.

L'idée était alors de vendre directement le bien à la Société d'économie Mixte départementale Habitat 06 aménageur et bailleur social. En effet cet organisme estimait qu'une maison de santé et/ou une résidence autonomie était envisageable.

Un nouveau comité de pilotage est alors constitué autour des trois partenaires principaux que sont la Ville, l'EPF PACA et Habitat 06. Il réunit les services de l'Etat (Environnement, Urbanisme, Habitat et ABF), la sous-préfecture Nice Montagne, la CARF, le Conseil Départemental et l'ONF. Celui-ci se réunira deux fois entre le 15 janvier et le 13 mars 2019. Habitat 06 a réalisé un bilan des procédures environnementales et réglementaires à mettre en œuvre, un calendrier des procédures, ainsi qu'une approche financière prévisionnelle de la charge foncière, du coût des travaux, des honoraires et enfin du prix de revient toutes dépenses confondues.

Le compte rendu du deuxième comité de pilotage est ainsi rédigé (extrait) **:**

« *Sans optimisation de calendrier, le délai de réalisation des études est d'environ 42 mois. Le coût de ces études est estimé à environ 350.000 €. Ces diligences environnementales constituent un préalable. Ces études ne sont pas une « caution morale » au projet immobilier d'intérêt général, elles constituent un ensemble cohérent. En revanche, elles ne constituent aucunement une garantie pour la faisabilité technique et financière du projet souhaité par la Commune.*

La première approche du « bilan-promoteur », articulé autour de deux scénarii (un à 2500 m² et l'autre à 7500 m²) permet de mesurer l'impact financier d'un parti pris de densification du site.

Il démontre malheureusement que toute opération d'intérêt général à cette échelle ne peut dégager les recettes externes permettant de couvrir les différents postes de dépenses du bilan, charge foncière et coût travaux notamment. Quel que soit le choix de densification, le programme envisagé est structurellement déséquilibré, sur des échelles difficilement compensables, dès que l'on parle de plusieurs millions d'euros.

Il serait possible d'examiner les solutions financières éventuelles permettant de couvrir les surcoûts générés par l'opération ou imaginer une nouvelle programmation introduisant une mixité de fonctions et des recettes complémentaires à trouver.

Au vu des conclusions des premières projections de bilan d'opération, il en résulte que le projet de résidence sociale dédiée aux séniors autonomes et la crèche municipale souhaitées par la mairie sur ce terrain ne seront pas possibles, même accompagnées d'aménagements spécifiques permettant la valorisation du site naturel exceptionnel dans lequel ces équipements s'inscrivent ».

A la suite de cette tentative infructueuse de faire émerger sur le site de la Tête de Chien un projet d'intérêt général, monsieur Fabien Barel fait part au Maire de son intérêt pour le site. C'est un pilote de vélo tout terrain qui a gagné trois titres de champion du monde de descente. Il a grandi à Peille. Il projette sur le site la création d'un centre de préparation physique, des locations d'hébergements, un atelier de réparation et de vente de vélos, un espace polyvalent, un logement de gardien etc. Le projet envisage la rénovation des 5 bâtiments exclusivement avec la possibilité de surélever 1 ou 2 bâtiments. Afin de préserver la dominante naturelle de ce site remarquable et au vu des enjeux patrimoniaux, les emprises au sol existantes sont ainsi maintenues et les bâtis existants ne sont pas démolis. Les aménagements existants sont réutilisés. Aucune nouvelle construction ou consommation d'espace n'est prévue. La pratique du vélo n'est également pas envisagée autour du site de projet.

L'EPF PACA signe avec monsieur Barel une promesse de vente et la Ville engage la modification n. 7 de son PLU afin d'en adapter de manière modérée les règles pour que le projet puisse être présenté.

par **Muriel BOUSQUET**
DGS Mairie de la Turbie

LA TURBIE AU CŒUR D'UN PROJET D'HÔPITAL VÉTÉRINAIRE

La commune de La Turbie a récemment signé un compromis de vente de trois terrains communaux destinés à l'implantation d'un centre vétérinaire innovant, porté par la société civile immobilière (SCI) de la Méditerranée. Ce projet d'envergure prévoit la construction d'un hôpital vétérinaire XXL sur une parcelle de **10000 mètres carrés**, située au hameau du Sillet.

Le concept de cet établissement de soins pour animaux est unique en son genre, et est entièrement basé sur l'esprit «**One Health**», une méthode de travail nouvelle qui a émergé suite à la crise sanitaire du Covid-19. Contrairement à une clinique vétérinaire classique, cet hôpital de recherche, de formatione et de congrès destiné à l'échange de connaissance entre médecins et vétérinaires, s'étendra sur une surface de 2 000 mètres carrés, pour offrir des soins de qualité à tous les animaux de compagnie, tout en répondant aux normes environnementales les plus strictes.

La municipalité de La Turbie, qui suit ce projet de près, a signé un compromis de vente avec la SCI Immobilière de la Méditerranée le 7 mars dernier. Sous réserve de l'obtention du financement et du permis de construire, les travaux pourraient démarrer rapidement.

Ce projet d'envergure, porté par trois vétérinaires, dont **Valérie Freiche** à la tête du projet, permettra également de créer des emplois locaux et de renforcer l'attractivité de la commune de La Turbie, une donnée primordiale pour Jean-Jacques Raffaele, maire de la commune.

UN PROJET DE COWORKING ET COLIVING INTÉRESSANT POUR LA VIE ÉCONOMIQUE TURBIASQUE

LA SOCIÉTÉ ARTEPARC FUVEAU A PROPOSÉ À LA MUNICIPALITÉ LA RÉALISATION D'UN PROJET NOVATEUR DE COWORKING ET DE COLIVING. LE SITE, ACTUELLEMENT UTILISÉ COMME DÉPÔT DE MATÉRIEL ET DE VÉHICULES ET JARDIN D'AGRÉMENT, VA ÊTRE ENTIÈREMENT REPENSÉ POUR DEVENIR UN BÂTIMENT TERTIAIRE MIXTE.

Le projet prévoit une surface de plancher minimale de 5700 m² pour des activités tertiaires, des bureaux et du coliving, au Sillet. Si toutes les conditions sont réunies, celui-ci pourrait voir le jour dès 2025. C'est donc un programme d'envergure qui se profile pour la commune de La Turbie, très structurant et nécessaire pour sa vie économique.

Le coworking et le coliving sont des concepts en plein essor, qui permettent de travailler et de vivre dans un même lieu. Ils ont l'avantage de favoriser la créativité, la collaboration, la convivialité et le bien-être des individus. Ces espaces de travail partagés sont de plus en plus prisés par les travailleurs indépendants, les startups, les freelances et les entrepreneurs. Ils offrent des solutions pratiques et économiques pour ceux qui souhaitent éviter les coûts élevés liés à la location d'un bureau ou d'un logement.

Le projet de La Turbie est donc particulièrement intéressant et dans l'air du temps pour la vie économique de la commune. Il permettra de créer des emplois et de dynamiser l'activité locale en attirant de nouveaux talents et de nouvelles entreprises.

Le projet de transformation du site en bâtiment tertiaire mixte s'inscrit donc dans une logique de développement durable et d'innovation. Il contribuera à renforcer l'attractivité de la commune et à améliorer la qualité de vie de ses habitants et de ses visiteurs.

La Turbie pourra ainsi s'affirmer comme une ville tournée vers l'avenir, à la pointe des tendances en matière de travail et de vie en communauté. Il ne reste plus qu'à attendre les prochaines étapes de ce projet ambitieux et prometteur.

COUP D'ŒIL SUR CETTE ANNÉE 2022 À LA TURBIE

1. 54E TOUR CYCLISTE DES ALPES-MARITIMES ET DU VAR

Samedi 19 février, La Turbie a été le théâtre de l'arrivée de la deuxième étape du Tour cycliste 06-83. Cette épreuve a tenu toutes ses promesses en offrant un final haletant. Les Turbiasques étaient nombreux sur la ligne d'arrivée pour voir le coureur belge Tim Wellens l'emporter. L'un des moments forts de l'année à n'en pas douter.

Après la fermeture de la banque BNP Paribas, Monsieur le Maire avait promis aux Turbiasques qu'il ne les laisserait pas sans distributeur automatique de billets (DAB). Après plusieurs mois de travail, un DAB a été mis en service, en mars dernier, au niveau du parking du Mont-Agel.

2. MISE EN SERVICE D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

3. LA TURBIE EST FIÈRE DE SES ARTISANS

En avril dernier, Ma Première Boulangerie s'est vu remettre le prix de la meilleure baguette tradition française du Département des Alpes-Maritimes. Les artisans font le bonheur de La Turbie.

4. PRÉVENTION ROUTIÈRE À L'ÉCOLE

La police municipale est intervenue dans les différentes classes du groupe scolaire Michel Balland. Du CP au CM2, chaque élève a pu appréhender les mots de la rue et les comportements à avoir dans une voiture. Ces modules sont adaptés à tous les âges. L'objectif étant d'arriver dans les meilleures dispositions possibles au collège.

À noter : *Nous tenons à adresser toutes nos sincères et chaleureuses félicitations pour sa nomination bien méritée au poste de Professeur au Collège de France à Monsieur Alessandro Morbidelli, astronome, coordinateur du cycle « Sciences de l'Univers » à la Médiathèque Intercommunale/ Nous sommes très honorés et heureux de le compter parmi nos concitoyens.*

5. BAPTÊME MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DU FOUR BANAL ANDRÉ FRANCO

Les Turbiasques étaient nombreux, samedi 14 mai 2022, pour rendre un dernier hommage à Monsieur André Franco. À cette occasion, la médiathèque de la commune a été baptisée médiathèque intercommunale du Four Banal André Franco. En présence de Liliane Cloupet, 1ère adjointe représentant le maire Jean-Jacques Raffaele, de Roger Roux, Président du SIVOM de Villefranche-sur-Mer,Conseiller Régional et maire de Beaulieu-sur-Mer, de Sylvie Théron, directrice des Médiathèques Intercommunales Sivom et les membres de la famille de Monsieur Franco.

6. INAUGURATION DE L'AIRE DE LA VIA JULIA AUGUSTA

Après plusieurs mois de travaux, l'Aire de la Via Julia Augusta (anciennement aire de la Scoperta) a été inaugurée vendredi 20 mai 2022, par Monsieur le Maire, Jean-Jacques Raffaele, Blaise Rapior, Directeur Général Adjoint VINCI Autoroutes, Laurent de Séré, Directeur Général Certas Energy, Yves Juhel, Maire de Menton et Antide Viand, administrateur du Trophée d'Auguste.

7. 3E RENCONTRE DES SITES HISTORIQUES GRIMALDI DE MONACO

Début juin se tenait la 3e Rencontre des Sites Historiques Grimaldi de Monaco sur la Place du Palais Princier. Au cours de cet évènement qui célèbre le passé commun avec les « anciens fiefs » de la Principauté, Monsieur le Maire Jean-Jacques Raffaele a remis à S.A.S. Le Prince Albert II de Monaco une carte topographique de La Turbie en relief et en bois.

Dans un classement dévoilé en août dernier, la commune de La Turbie se positionne en 44e position (au niveau départemental) des villes et villages où il fait bon vivre. **Elle se positionne 5e parmi les communes de moins de 3500 habitants dans le département et 239e au niveau national!** Une belle distinction!

La Turbie : classements au palmarès 2022
villes et villages où il fait bon vivre

8. VILLES ET VILLAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE, LA TURBIE RÉCOMPENSÉE

9. INAUGURATION DU CENTRE DE PERFORMANCE DE L'AS MONACO

Lundi 5 septembre l'AS Monaco a inauguré son nouveau Centre de Performance à La Turbie, en présence de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert-II de Monaco. L'occasion pour Jean-Jacques Raffaele de rappeler l'attachement de La Turbie pour le club de la Principauté : « En tant que Maire de La Turbie, je suis très fier de pouvoir aujourd'hui participer à vos côtés à l'inauguration de cet équipement structurant très important pour la valorisation du sport autour de l'AS Monaco Football. Il s'agit pour moi d'un aboutissement puisque dès 2013 nous entamions les premières discussions. Notre commune de La Turbie a toujours été très fière d'accueillir les terrains d'entraînement de l'équipe première de l'AS Monaco, et ce depuis plus de 40 ans. »

10. CENTENAIRE DE L'INAUGURATION DE L'AVENUE PRINCE ALBERT IER DE MONACO

Samedi 1er octobre, La Turbie célébrait le centenaire de l'inauguration de l'avenue Prince Albert Ier de Monaco. Un moment historique au cours duquel S.A.S le Prince Albert II a dévoilé une plaque lui accordant le titre de citoyen d'honneur de La Turbie, à côté de celle érigée en l'honneur du prince Rainier III.

Groupe scolaire Michel Balland

LA TURBIE ANTICIPE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS SON GROUPE SCOLAIRE MICHEL BALLAND

EN OCTOBRE 2021, LA MAIRIE A LANCÉ UN MARCHÉ POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS A, B, C ET D DU GROUPE SCOLAIRE MICHEL BALLAND. APRÈS UN AN DE TRAVAUX, CES DERNIERS SONT DORÉNAVANT TERMINÉS.

Ils consistaient à remplacer le système de chauffage vétuste et énergivore par un système de chauffage et de climatisation moderne. Chaque classe de l'école élémentaire est désormais équipée de deux systèmes de ventilation d'air chaud ou froid selon les saisons. La température est ainsi réglable en été et en hiver par les maîtresses pour un confort optimal pour les élèves.

Le chauffe-eau de l'école a lui aussi été remplacé par un système neuf et économe.

L'ensemble des travaux permet d'envisager une économie de plus de 60 % par rapport à l'ancien système. Une donnée non négligeable en cette période de crise énergétique.

Ces travaux ont également consisté à remplacer les luminaires de l'école. Des systèmes à Leds ont remplacé les éclairages fluorescents. Les élèves bénéficient ainsi d'un éclairage plus doux et plus uniforme qui ne produit plus de scintillement, invisible à l'œil, mais fatigant et contraignant lorsque les enfants ont besoin de se concentrer. Outre les économies générées par la baisse des consommations d'énergie, la durée de vie de ces équipements est supérieure d'environ 40 000 heures, soit plus de 10 ans de fonctionnement sans intervention de maintenance. Un vrai gain pour la commune.

D'AUTRES AMÉLIORATIONS EN PRÉVISION

La commune envisage, dans une ultime étape, d'améliorer sa gestion d'énergie en installant des unités centrales dans chaque bâtiment. Ces dernières permettront de programmer des scénarios économes réduisant automatiquement le fonctionnement du chauffage, notamment la nuit, les week-ends et pendant les congés.

Enfin, en lançant ces travaux, la commune a répondu, en avance, aux exigences du dispositif national « Eco Energie Tertiaire » qui oblige les collectivités à réduire les consommations dans les bâtiments de plus de 1000 m² avec des objectifs à atteindre pour 2030, 2040 et 2050. La commune a d'ores et déjà satisfait aux objectifs 2030.

À noter que depuis la rentrée 2022, sous l'impulsion de l'adjointe déléguée aux affaires scolaires Liliane Cloupet, la commune a équipé le groupe scolaire Michel ballant de dix tablettes numériques. Une « classe mobile » a ainsi été créée et les enseignants font désormais travailler les enfants sur ces tablettes grâce à des programmes pédagogiques adaptés. L'objectif ? Les sensibiliser à la numérisation des outils de travail. D'autres projets sont également en cours.

Nouveau

LA TURBIE DISPOSE ENFIN DE SON NOUVEAU STAND DE TIR

C'était une volonté affirmée par le Maire de la commune depuis la fermeture de l'ancien stand de tir. Après avoir signé un bail emphytéotique avec la Société Immobilière Domaniale (SID), c'est-à-dire avec la société des Domaines de Monaco, la commune de La Turbie devait disposer d'un nouvel emplacement pour son futur stand.

Sur l'emprise des terrains cédés à bail, la SID avait souhaité construire le nouveau centre d'entraînement de l'ASM Football Club dont les travaux devaient engendré la destruction de cet équipement public communal. La société avait donc pour obligation de reconstruire ledit équipement. C'est désormais chose faite.
Situé Route du Mont Agel, ce site regroupe deux stands couverts de 10 m pour un total de 20 postes, un stand à ciel ouvert de 25 et 50 m pour 20 postes au total et un ensemble de locaux pour l'accueil du public et le travail du personnel.
Tout a été pensé pour ne pas dénaturer le paysage. Le bâtiment se compose d'un volume simple, construit avec une altimétrie uniforme. Le niveau du rez-de-chaussée du bâtiment, légèrement enterré et la toiture émergente dans un souci d'intégration, permettront de créer un bassin de rétention des eaux.
Considéré, comme « le plus beau et le plus moderne des Alpes-Maritimes » selon le Maire de La Turbie, ce nouveau stand de tir a ouvert ses portes début janvier. Depuis, les quelque 200 adhérents de la section tir de l'Association sportive et culturelle turbiasque peuvent profiter de cet écrin. Une bonne nouvelle !

PENSEZ À LA MÉDIATION AVANT TOUTE PROCÉDURE JUDICIAIRE

La Commune de la Turbie a signé une convention ayant pour objet la création d'un service d'«INFORMATIONS MEDIATION», avec Madame Claude PELLISSIER PERRIN — Médiateur Judiciaire auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, Référent Médiation de l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) au Tribunal Administratif de Nice, Médiateur d'«ANM-CONSO» pour la FNAIM et membre du Conseil International de la Médiation.

Ce service d'aide aux justiciables permet d'obtenir directement des renseignements auprès de Madame Claude Pellissier-Perrin. La médiation s'adresse à tous, particuliers, entreprises sur le territoire et s'applique à tout type de conflits quel qu'en soit le domaine : familial, pénal, social, travail, commercial, immobilier, syndic, voisinage, bancaire, assurance, sport, santé, copropriété, consommation, propriété intellectuelle…
Ce mode alternatif au procès est amiable, légal, structuré. La finalité de cet outil complémentaire de la justice sur le retissage du lien social, dans un souci d'apaisement dans toutes les relations conflictuelles et litigieuses.

Mme Claude PELLISSIER-PERRIN
Médiateur Judiciaire près la Cour d'Appel
claudepelissierperrin@sfr.fr

Patrimoine

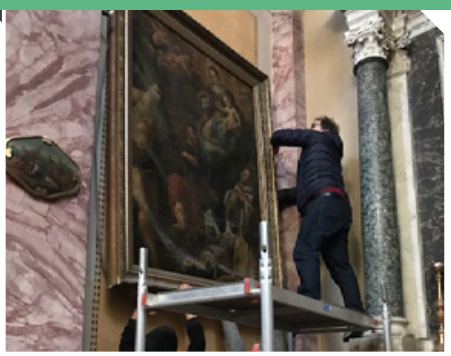

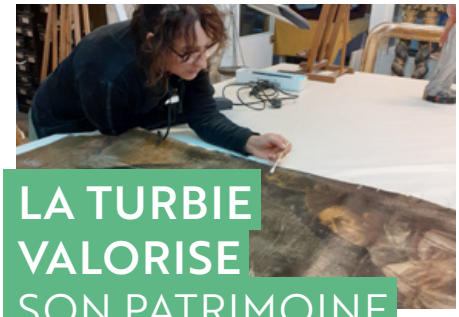

LA TURBIE VALORISE SON PATRIMOINE

La commune a décidé d'entreprendre sur plusieurs années la restauration de certains tableaux de notre église:
«Vierge et les SS Sébastien, Roch, Bernard de Menthon, Pancrace »
> Lorenzo Gastaldi (Triora 1625-1690) attribution
> Huile sur toile, vers 1670
> 2m30/1m60 avec le cadre
> Chapelle de Notre-Dame de Pitié

Ce tableau qui fait partie d'un patrimoine classé remarquable est le premier à bénéficier d'une restauration. Il présentait des altérations, dégradations telles que de l'encrassement, des déformations, des craquelures…
Il a quitté l'église Saint-Michel le 4 novembre dernier pour l'atelier Articuci et retrouvera sa place dans quelques mois.
Entre-temps, les services de la commune ont rendu visite à la restauratrice dans son atelier de Tourettes-Levens pour le suivi des travaux.

Ce tableau est au sein de l'atelier ARTICUCI depuis le mois de Novembre. Le nettoyage du revers de la toile vient d'être achevé. La restauratrice va donc engager très prochainement, avec l'aval de la D.R.A.C. la restauration de la couche picturale.
Il s'agit d'un travail très minutieux qui s'étalera sur plusieurs mois.

Les travaux sont subventionnés à hauteur de 40 % par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, 40 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et 20 % par la commune.

Amélioration des chemins

AVANT/APRÈS: PROTECTION ET MISE EN SÉCURITÉ DU SITE DE LA TÊTE DE CHIEN

Mené conjointement par la municipalité, l'administration des domaines monégasque et l'office national des forêts, ce projet de protection et mise en sécurité du site de la Tête de Chien était espéré et attendu de tous. Après plusieurs mois de travaux, le site est totalement sécurisé.

INSTALLATION D'UN PORTAIL D'ACCÈS

Pour limiter l'accès à ce site historique, il était primordial d'y installer un nouvel aménagement. C'est chose faite avec ce nouveau portail d'accès (conçu par Monsieur Gilles Martinod). Dorénavant, les visiteurs peuvent y accéder uniquement à pied.

Portail d'accès - Avant

Portail d'accès - Après

AMÉLIORATION DES CHEMINS

Peu adaptés, les chemins ont été retravaillés. Afin de protéger la naturalité du site, l'ONF a utilisé uniquement des produits naturels. Tout a été traité jusqu'à l'entrée du sentier et des marches en pierre sèche (offertes par l'entreprise SOMAT) ont été installées.

SÉCURISATION DU BELVÉDÈRE

C'est un travail minutieux qu'a réalisé l'ONF. Afin de sécuriser le point de vue du Belvédère, les équipes de l'Office National des Forêts ont restauré les murs et murets. Dans un second temps, l'ensemble des couronnements ont été repris. Enfin, des garde-corps et des câbles ont été installés dans le but de sécuriser encore plus le site.

Amélioration des chemins

Sécurisation du belvedere

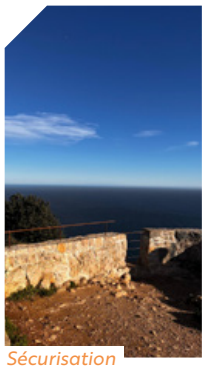

Sécurisation

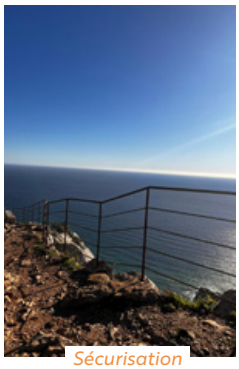

Sécurisation

Sécurisation du belvedere

BUS : LA NUMÉROTATION CHANGE

Afin d'améliorer les déplacements de nos administrés, la Région a apporté plusieurs modifications sur les lignes. Depuis le 2 janvier, la numérotation a changé. Les horaires aussi.

603 Ancien n° 106 — Nice → La Turbie → Monaco ZOU

604 Ancien n° 102 — Peille → La Turbie → Monaco ZOU

Horaires valables à partir du 02 janvier 2023

603 Ancien n° 106 — Lundi à vendredi

Nice Vauban	06.60	07.30	09.40	10.30	15.25	17.15	18:10	18:30
Laghet Sanctuaire			10.05	10.55	15.50	17.45		18.55
La Turbie Mairie	06.20	08.00	10.10	11.00	15.55	17.50	18:45	19.00
Monaco Place d'Armes	06.40	08.20	-	-	16.15	18.10	19:05	-
Peille Village	-	-	10.30	-	-	-	-	19:15

604 Ancien n° 102 — Lundi à vendredi

Peille Village	06.30	07.15	-	10.30	14.00	-	18:55
La Turbie Mairie	06.45	07.30	08.45	10.50	14.20	16.45	19:10*
Monaco Place d'Armes	-	07.50	09.05	11.10	14.40	17.05	-
Laghet Sanctuaire	06.50	-	-	-	-	-	19:25
Nice Vauban	07.20	-	-	-	-	-	19:50

* Pour Nice, correspondance à 19:20 La Turbie avec le car 603

603 Ancien n° 106 — Samedi - Dimanche et jours fériés

Nice Vauban	06.15	08.05	10.25	13.20	15.25	17.30
Laghet Sanctuaire		08.30	10.55	13.45	15.50	17.55
La Turbie Mairie	06.35	08.35	11.00	13.50	15.55	18.00
Monaco Place d'Armes	06.55	-	-	-	16.20	-
Peille Village	-	08.55	-	14.10	-	18.20

Nice Vauban, Vauban Université, Tende Gendarmerie, Pont Vincent Auriol Bis, Cité PLM, Pont Michel, Les Ecoles, Parc à Fourrages, Lavoir, La Chaumière, Bon Voyage, Riba Roussa, Pont de l'Ariane, L'Oli, La Nuit, Sainte-Anne, Route de Laghet, Place de Rabat, Negron, Pont de Figour, Baoda Donna, Roland, Lavelan, Castel Saint-Pierre, Camp Bolin, Laghet (Sanctuaire), Le Rondeau, Chemin de l'Esperaye, Sainte-Catherine, La Turbie Mairie ⇄ Saint-Martin, Saint-Pancrace*, Peille Village; Les Genêts, Bautugan, Centre Méditerranéen, Villa Palorma, Belgique, Monaco Place d'Armes

06.15 : Ne circule pas dimanche et jours fériés
: Par Autoroute (direct entre "La Chaumière" et "La Turbie Mairie")
Pas de dépose autorisée avant l'arrêt "Route de Laghet"
Titres Lignes d'Azur acceptés pour un trajet entre "Nice Vauban" et "Le Rondeau"

Arrêts desservis en passant par Laghet
* Arrêt desservi direction La Turbie

Horaires intermédiaires donnés à titre indicatif

Service-clients ZOU 04 13 94 30 50 — zou.maregionsud.fr — RÉGION SUD

603 Ancien n° 106 — Monaco → La Turbie → Nice ZOU

604 Ancien n° 102 — Monaco → La Turbie → Peille ZOU

Horaires valables à partir du 02 janvier 2023

603 Ancien n° 106 — Lundi à vendredi

Monaco Place d'Armes	-	08.25	09.10	-	-	16.20	17:10	19:05
La Turbie Mairie	06.45	08.45	09.30	11:05	14.50	16.40	17:30	19:20
Laghet Sanctuaire	06.50	08.50	09.35	11:10	14.55			19:25
Nice Vauban	07.20	09.15	10.00	11:35	15.20	17.10	18:05	19:50

604 Ancien n° 102 — Lundi à vendredi

Monaco Place d'Armes	06.40	08.00	-	11.15	14.45	18:15	-
La Turbie Mairie	07.00	08.20	10.10	11.35	15.05	18.35	19:00
Peille Village	07.15	-	10.30	-	15.25	18:50	19:15

603 Ancien n° 106 — Samedi - Dimanche et jours fériés

Peille Village	-	09.00	-	14.10	-	18.20
Monaco Place d'Armes	07.00	-	-	-	16.30	-
La Turbie Mairie	07.20	09.20	11.40	14.30	16.50	18.35
Laghet Sanctuaire	07.25	09.25	11.45	14.35	16.55	18.40
Nice Vauban	07.45	09.50	12.10	15.00	17.20	19:05

07.00 : Ne circule pas dimanche et jours fériés
: Par Autoroute (direct entre "La Turbie Mairie" et "La Chaumière")
Pas de montée autorisée après l'arrêt "Route de Laghet"
Titres Lignes d'Azur acceptés pour un trajet entre "Le Rondeau" et "Nice Vauban"

Monaco Place d'Armes, Belgique, Villa Palorma, Bautugan, Costa Plana, Les Genêts, La Turbie Mairie ⇄ Saint-Martin, Saint-Pancrace*, Peille Village; Sainte-Catherine, Chemin du Braousch, Le Rondeau, Laghet (Sanctuaire), Camp Bolin, Castel Saint-Pierre, Lavelan, Roland, Baoda Donna, Pont de Figour, Negron, Place de Rabat, Route de Laghet, Sainte-Anne, La Nuit, L'Oli, Pont de l'Ariane, Riba Roussa, Bon Voyage, La Chaumière, Lavoir, Parc à Fourrages, Les Ecoles, Pont Michel, Cité PLM, Abattoirs, La Brigue, Tende Vauban, Vauban Université, Nice Vauban

Arrêts desservis en passant par Laghet
* Arrêt desservi direction La Turbie

Horaires intermédiaires donnés à titre indicatif

Service-clients ZOU 04 13 94 30 50 — zou.maregionsud.fr — RÉGION SUD

LE SERVICE DE NAVETTE INTERQUARTIER ÉVOLUE

Afin de répondre aux attentes des Turbiasques, le service de navette N5 évolue.

Le service sera désormais assuré à la demande uniquement (réservation possible jusqu'à 2 heures avant le trajet au 0 800 740538, du lundi au samedi de 9h à 18h. Demandez vos identifiants à votre premier appel et vous pourrez par la suite réaliser vos réservations directement sur le site internet www.reservation.viacitis.net)

La commune continue de délivrer des billets gratuits aux plus de 65 ans (renseignement au CCAS). L'arrêt Sainte Dévote permet également de prendre le train, mais aussi et surtout de prendre directement le bus pour Menton.

Vous pouvez retrouver le dépliant ainsi que toutes les informations concernant les horaires au Point Information Service de La Turbie.

LANCEMENT DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

La commune a souhaité mettre en place une réserve communale de sécurité civile. Venez prêter main-forte à la municipalité et ses agents en cas de catastrophes naturelles telle que les inondations, les incendies de forêt, les éboulements ou accidents. Effectuez des missions simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Engagez-vous bénévolement pour secourir et porter assistance à la population.
Pour en savoir plus, adressez-vous à Monsieur Dany Candela.
Par mail : dany.candela@ville-la-turbie.fr

UNE FRÉQUENTATION EN HAUSSE POUR LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

De par son histoire, La Turbie est un village qui attire de nombreux touristes chaque année. Son trophée d'Auguste, ses ruelles, ses multiples randonnées, son église et ses vues exceptionnelles au-dessus de la Méditerranée sont autant d'atouts qui font la fierté des Turbiasques.
En 2022, le Bureau d'Information Touristique (BIT) de La Turbie a vu sa fréquentation largement augmenter.

DU 15 MARS AU 29 OCTOBRE

3448 VISITEURS
ont poussé les portes du BIT

ET 2332 DEMANDES
ont été reçues. Un pic de fréquentation a été atteint **en juillet et août** avec plus de

500 VISITEURS MENSUELS

Des chiffres qui reflètent parfaitement l'attractivité de La Turbie dans le département, mais aussi à l'international. En effet, de nombreux visiteurs venaient de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, des États-Unis, de Suède ou encore de Norvège.

TOUS AU STADE
REJOINS-NOUS, C'EST OFFERT POUR LES SCOLAIRES !
Monégasques et Limitrophes de -18 ans
(Cap-d'Ail \ Beausoleil \ La Turbie \ Roquebrune-Cap-Martin \ Menton \ Peille \ Eze)
Hors Matchs de gala (Paris \ Marseille \ Nice \ Coupe d'Europe \ Coupe de France)
Uniquement aux guichets sur présentation d'un justificatif

TOUS CONCERNÉS, TOUS ALERTÉS, TOUS PROTÉGÉS

Qu'est-ce que la TéléAlerte :

En quelques minutes, le système de TéléAlerte de GEDICOM permet de délivrer les consignes de sécurité soit à toute la ville, soit à un quartier ou un groupe de personnes soumis à un danger particulier (incendie, inondations, canicule, etc.). Lorsque vous serez contactés par téléphone, à la fin de la diffusion du message, vous taperez sur la touche 1 de votre téléphone pour confirmer l'écoute.

Si vous n'avez pas décroché, le système appellera tous vos numéros ou laissera un message sur votre messagerie. Si vous êtes dans l'annuaire, vos coordonnées téléphoniques ont été collectées. Mais vous pouvez les compléter avec vos numéros de portable, celui de vos enfants, etc. Jusqu'à 7 numéros peuvent être intégrés pour un même foyer.

Si vous êtes sur liste rouge, nous n'avons aucune coordonnée nous permettant de vous prévenir, vous devez donc vous inscrire.

Comment m'inscrire ou compléter mes coordonnées : En effectuant une inscription en ligne au système d'alerte en vous connectant sur www.acces-gedicom.com

Si vous avez des parents, amis, connaissances qui habitent la ville, invitez-les à s'inscrire à la TéléAlerte de Gedicom en remplissant le formulaire (disponible en mairie). Il est important de rappeler que la Téléalerte de Gedicom souscrit à toutes les recommandations de la CNIL notamment en ce qui concerne le droit de figurer ou non dans un fichier ou de modifier des données qui concernent les administrés. Les personnes qui ne souhaitent pas/plus bénéficier du service peuvent être radiées immédiatement des bases de données du service en se faisant connaître en mairie.

PETIT CLIN D'ŒIL

C'est une belle initiative qu'avait eue Roger Cotton il y a une trentaine d'années. Avant la naissance de son petit-fils, le Turbiasque avait planté 3 pins, puis un quatrième quelques années plus tard. Aujourd'hui, voici le résultat.

LE C.C.A.S POURSUIT SES ACTIONS

Cette année encore, le C.C.A.S a multiplié les actions afin d'entretenir le lien intergénérationnel et de soutenir les Turbiasques en difficulté.

Portage de repas à domicile, recensement des personnes isolées, repas des aînés, goûter et spectacle du printemps, aide au handicap, service de navette, assistantes sociales et colis de Noël sont autant d'actions menées quotidiennement. Présidé par le maire et animé par sa vice-présidente, Sandrine Rocca-Penta, le C.C.A.S. entend améliorer ses services chaque année. C'est pourquoi, le C.C.A.S a organisé plusieurs ateliers cuisine (1 fois par mois). Ces derniers se tenaient à la salle corail.

Il continue également d'organiser sa traditionnelle soirée annuelle qui se tiendra le 13 mai prochain, dans la salle polyvalente, et le repas des aînés, le 8 juillet prochain. Les invitations seront envoyés prochainement. Ne pas hésiter à se rapprocher du CCAS en cas de besoin.

Enfin, à l'approche de l'été et des fortes chaleurs, adoptez les bons gestes. Une fois encore, n'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS en cas de besoin.

GROUPE MAJORITAIRE

CHERS TURBIASQUES,

L'année qui se termine a vu le retour de nos fêtes patronales, en tête la fête de Saint-Michel qui témoigne de l'enthousiasme que nous avons à nous retrouver tous ensemble après la période troublée de la pandémie.

2023, comme 2022, est une année charnière qui permettra à La Turbie de préparer sereinement son avenir. La procédure de révision du PLU, ainsi que le nouveau partenariat avec la SOMAT, constituent des dossiers stratégiques pour le développement de notre commune. La recherche d'un urbanisme raisonné, tourné à la fois vers la sobriété foncière et la réponse aux impératifs de développement de notre commune, est notre principale boussole à cet égard.

Le développement économique constitue le pilier de la deuxième partie de notre mandat. La création d'un espace de coworking, ainsi qu'un centre de recherche d'excellence à l'entrée de la ville, sont des exemples concrets et le fer de lance de ce pilier, en complémentarité de notre soutien direct et indirect à notre tissu commercial et artisanal.

Si notre développement est si efficace, c'est grâce à la remarquable capacité de résilience de toutes les forces vives de notre commune. Parallèlement, nous avons également entrepris des opérations de rénovation énergétique, en commençant par le groupe scolaire Michel Balland. Cette réflexion se poursuivra en envisageant des solutions de production locale d'énergie renouvelable.

Nous tenons également à protéger votre pouvoir d'achat. Ainsi, comme depuis plus de 10 ans, nous n'avons pas augmenté la fiscalité des ménages turbiasques. Au-delà de limiter les effets de l'inflation, cet effort témoigne de notre volonté de vous offrir le meilleur niveau de service public possible.

Impossible d'évoquer la création de richesse sans parler de culture et de patrimoine. Le mécénat de la SOMAT nous permet de réconcilier les Turbiasques avec le Trophée en offrant un accès gratuit grâce à une simple adhésion à l'association des Amis du Trophée. La majorité s'emploie d'ailleurs avec autant d'ardeur à contribuer à l'animation et au développement de l'offre culturelle.

Enfin, notre action consiste à lutter constamment contre les désagréments de votre quotidien, y compris ceux qui ne relèvent pas de notre compétence. Concernant les transports publics, le maire est intervenu auprès des services de la région après les dysfonctionnements et les incidents survenus début août et début septembre. La commune a pu obtenir le rétablissement des liaisons souhaitées. Sachez que nous travaillons actuellement sur le retour d'une ligne en provenance de Nice en soirée pour répondre aux besoins de nos jeunes et de nos travailleurs.

Pour finir, la majorité du conseil municipal rappelle à celui qui n'a de cesse de critiquer, mettre en cause et émettre des commentaires malveillants simplement pour se faire de la publicité politique personnelle, tout en votant systématiquement pour l'ensemble des budgets, que celui-ci joue, in fine, contre les intérêts de La Turbie et des Turbiasques.

Au contraire, pour les Turbiasques et toujours à leur écoute, notre majorité travaille en équipe et sans relâche dans l'intérêt général pour continuer à faire avancer les projets qui structurent votre quotidien.

GROUPE MINORITAIRE

PERTE D'UN TRÉSOR PATRIMONIAL : TRÈS FORTE INQUIÉTUDE POUR NOTRE GROUPE !

Les villas du CNET se trouvent dans un environnement naturel protégé de la Tête de Chien. Beaucoup d'entre vous considèrent ce lieu comme un trésor patrimonial et souhaitent qu'il reste propriété de la commune. Cependant, le maire encourage la vente de ce bien à une entreprise privée spécialisée dans le cyclisme, sans aucune justification d'intérêt général. Pourtant, des projets d'intérêt général tels qu'une résidence pour seniors, une crèche, un centre de santé ou encore une école de musique ne manquent pas.

Pire, ce serait au détriment financier de la commune alors que nous avons obstinément besoin d'argent. En l'occurrence, nous pourrions ainsi empocher un an d'avance de budget.

Le plus choquant dans l'histoire, c'est tout de même que cette vente pourrait se réaliser en toute opacité, sans que cela passe par une délibération en conseil municipal et sans que vous, Turbiascs, connaissiez officiellement et exactement le projet !

De bien évidemment, nous, nous sommes toujours ouverts à toutes propositions et toujours prêts à travailler avec Monsieur le Maire pour que ce bien demeure nôtre !

État civil

« NAISSANCE, MARIAGE, PACS ET DÉCÈS INTERVENUS DU 1ER JANVIER 2022 AU 29 DÉCEMBRE 2022 »

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PETITS TURBIASQUES

- JEANNIN Léonard, Lino
  25 Août 2021
- HUGUET Ylianna
  2 Mars 2022
- MALIVINDI Mattia, Alain
  26 Avril 2022
- LUCIDO Kacie
  20 Mai 2022
- WAKIM Flavio, Johnny, Michel
  3 Juin 2022
- SOUMAH Emy, Tina, Soline
  12 Juin 2022
- FILANDRO Gina, Marie, Rose
  13 Septembre 2022
- CHARDOUNAUD Romy, Jeanne, Simone
  17 Septembre 2022
- KÖSEOGLU Ezra, Ilan
  19 Septembre 2022
- LE NEURESSE Lily-Rose, Alix
  19 Octobre 2022

Certains parents n'ont pas souhaité faire apparaître la naissance de leur enfant

ILS SE SONT DIT OUI MARIAGE

- MICHAEL Cristofis & BEN ITA Laura, Hélène, Yvette
  11/06/2022
- BONNIEZ Raphaël, Gilles & CLOUPET Gaëlle, Emilie, Adelia
  18/06/2022
- BILLET Manon, Audrey, Wendy & DOUCE Maxime, Simon, André
  18/06/2022
- FENESTRAZ Claude, Jean-Pierre & CHANHEN Patricia, Solange, Olga
  25/06/2022
- BOUABDALLAH Mehdi & NEALY Kaitlin, Marie 25/07/2022
- MAHIEUX Ludovic, Sylvain & GAILLIARD Sophie
  06/08/2022
- CARCAMO OLAECHEA Frank, Jadimir & HARQUET Claire
  02/09/2022
- COUAVOUX Cindy, Marie, Célia & ROPERT Tancrède, Guillaume
  03/09/2022
- JOUNDY Ismaïl & ARCA Céline, Alexandra 03/09/2022
- MOEYERSOMS Thomas, Pascal, Joël & KLEIN Marion, Catherine, Michèle 08/09/2022

Certains intéressés ayant conclu un contrat de mariages n'ont pas souhaité apparaître

NOCES DE DIAMANT

- BREYSSE Alain & CAPPA Félicie
  13/08/2022

PACS

- PHILIPPE Aurélie, Julie et LE NEURESSE Loïc, Simon, Clément
  18/03/2022
- MALIVINDI Giovanni, Raymond et SALOMON Stella, Marie, Jacqueline 15/07/2022
- DRUOTON Robin, Simon, André et MALGHERINI Malory, Célia
  12/08/2022
- GRAU Laetitia, Marina, Stéphane et JOLY Julien, Albert, Edmond
  20/12/2022
- ROCA Jean-Marc et GÉRARD Alison, Aurélia 29/12/2022

Certains intéressés dont les PACS ont été célébrés n'ont pas souhaité apparaître

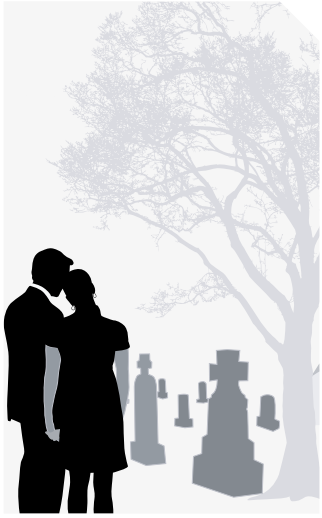

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- NOCETI Alain, Barthélémy, Antoine 07/01/2022
- WEY Emmanuel, Ojo
  14/01/2022
- CAPPA René, Victor
  05/03/2022
- AMIACH Huguette épouse LHÉBRARD 27/04/2022
- LHÉBRARD Jean, Jacques, André
  06/05/2022
- AFFRES Jeanine, Fernande veuve SIMIAN 07/05/2022
- TOMATIS Jean, Marcel
  26/05/2022
- CROISY Pierre-Alain, Anicet, Georges 31/05/2022
- BALLESTRA Armand, Mario
  07/06/2022
- RUIZ Antoine 21/08/2022
- CATANIA Isabelle, Marie-Antoinette 02/09/2022
- CALZOLARI Chantal, Janine, Paulette 27/12/2022

URGENCES

- S.A.M.U.: 15
- SAPEURS-POMPIERS DE LA TURBIE: 18
- ERDF Urgences: 0972675006
- GRDF Urgences: 0800473333
- Gendarmerie Nationale: 0493410951
  31 chemin du Moulin
- Police Municipale: 0492415166
  Rue des Combattants en AFN
- Centre antipoison de Marseille: 0491752525

ADMINISTRATIONS ET SERVICES PUBLICS

- Mairie: 0492415161 / Avenue de la Victoire / accueil@ville-la-turbie.fr / Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h & 14h à 17h
- Déchèterie communautaire: 0493359430
  Route des Carrières de la Cruelle / Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h (Jusqu'à 19h du 15 juin au 15 sept.)
- Allo Encombrants: 0800 080 350
- La Poste: 0492413415 / 2, Place Neuve
  Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 - Samedi de 9h à 12h
- Point Information Tourisme: 0483939531
  2, Place Detras / laturbie-tourisme@menton-riviera-merveilles.fr
- Communauté d'Agglomération de la Riviera Française: 0492418030 / 16 Rue Villarey 06500 MENTON / environnement@carf.fr
  Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- SIVOM de Villefranche-Sur-Mer: 0493018660 / 4, Rue de L'Esquiaou 06231
- Groupe Scolaire Michel Balland: 0493411456 / 15 bis place Neuve
- Trophée d'Auguste: 0493412084 /
  Cours Albert 1er de Monaco /
  la-turbie@monuments-nationaux.fr
- Médiathèque Intercommunale: 0493354145
  4, rue Empereur Auguste /
  mediatheque.laturbie@sivom-villefranche.org
- Piscine Municipale: 0493412312
  Route de la Tête de Chien
- Paroisse du Saint-Esprit: 0497032893
  4, Place Saint Jean

MEDICAL ET PARAMEDICAL

- Pharmacie de La Turbie: 0493411650 /
  6, avenue du Général de Gaulle

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

- Barbara Andreis: 0493412389
  11, Route de Menton
- Oliver Rees: 0493412389
  11, Route de Menton
- Thierry Galopin: 0493410836
  25, avenue de la Victoire

INFIRMIERS(ÈRES)

- Liliane Authier: 0687740013
  61 Route de Menton
- Jocelyn Gerion: 0626427239
  4, Avenue de Cap d'Ail
- Bruno Frangamar: 0493410858
  61, Route de Menton
- Petit Laurence: 0681358965
  61, Route de Menton
- Alexandre Richardot: 0683681102
  61, Route de Menton

KINÉSITHÉRAPEUTES

- Audrey Cravero: 0493175225
  1, Cours Albert 1er / kine.cravero@gmail.com
- Rebecca Roux: 0609997207
  Place du Mont Bataille
- Magdalena Plachecka: 0760309029
  Place du Mont Bataille
- Adina Clemens: 0786512494
  Place du Mont Bataille
- Minorica Romaniuc: 0686078288
  8, Route du Mont-Agel
- Amelie Barthelemy: 0662092343

NATUROPATHES/ RÉFLEXOLOGUE/ACCESS CONSCIOUSNESS

- Karine Janot-Delmas: 0612673318
  karine@naturoetconscience.com

OSTÉOPATHES

- Isabelle Mainguet Fischer: 0610552078
  8, route du Mont Agel
  osteomainguet@yahoo.fr
- Valentin Lopez: 0658119590
  19, Avenue de la Victoire
  lopezv.pro@gmail.com
- Chloé Mignon: 0634042983
  8, route du Mont Agel
  chloe.osteo@hotmail.fr
- Audrey Cravero: 0493175225
  1, Cours Albert 1er
  kine.cravero@gmail.com

RELAXOLOGUE ET CONSULTANTE EN RELATION D'AIDE

- Patricia Butori: 0677136456
  8, route du Mont Agel

ART-THÉRAPEUTE GESTION DU STRESS, YOGA ET MÉDITATION

- Regine Leone: 0677068563
  Route de la tête de chien

PÉDICURE-PODOLOGUE

- Aline Coimbra-Moreira: 0664889736
  8, route du Mont Agel

PSYCHOLOGUE

- Elisabeth Avis Pokoj: 0662090393
  4, Cours Albert 1er

DENTISTES

- Barbara Pittaluga: 0492410000
  10, Place Detras
- Benjamin Naman: 0493989898
  4, Cours Albert 1er

ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE DIPLÔMÉE D'ÉTAT

Sandrine Penta: 0686874921

VÉTÉRINAIRE

- 1000 PATTES: 0493410146 / 7, Place de l'Église / mille.pattes06@orange.fr

Beaulieu-sur-Mer//Cap d'Ail//Eze//La Turbie//Saint-Jean-Cap-Ferrat//Villefranche-sur-Mer

LIVREZ-NOUS VOS ENVIES

sur les Médiathèques Intercommunales du SIVOM de Villefranche-sur-Mer

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE 06
SIVOM de Villefranche-sur-Mer
BEAULIEU SUR MER
VILLE DE CAP D'AIL
EZE
LA TURBIE
SAINT-JEAN CAP-FERRAT
Villefranche sur Mer